

Bruxelles, le 16 juillet 2008

La Commission et Israël signent une déclaration conjointe pour renforcer la coopération et le dialogue en matière d'éducation et de formation

À l'occasion d'une visite officielle en Israël, le commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse, Ján Figel', a signé aujourd'hui avec le ministre israélien de l'éducation, le Pr. Yuli Tamir, une déclaration conjointe sur la coopération et le dialogue dans le domaine de l'éducation et de la formation. Cette déclaration servira efficacement les objectifs du plan d'action 2005 dans le cadre de la politique européenne de voisinage, notamment en associant progressivement Israël aux politiques et programmes communautaires. Dans cette perspective, la Commission et le gouvernement israélien souhaitent lancer un dialogue politique renforcé en vue d'une compatibilité accrue entre les systèmes éducatifs et pour intensifier la mobilité et les échanges d'étudiants et d'enseignants au travers des programmes Erasmus Mundus et Tempus de l'UE.

Le commissaire Figel' a déclaré : «L'Union européenne est résolue à développer un partenariat plus étroit avec Israël. Cette démarche s'explique par le vaste éventail de nos intérêts communs. Je crois intimement que le renforcement de la coopération et du dialogue en matière d'éducation et de formation est essentiel pour améliorer notre compréhension mutuelle et pour consolider notre position face aux enjeux que nous devons relever dans une société et une économie de la connaissance de plus en plus mondialisées. Nos systèmes d'éducation et de formation sont en voie d'adaptation à cette nouvelle réalité et nous pouvons apprendre beaucoup l'un de l'autre.»

La déclaration conjointe marque le début d'un dialogue politique sectoriel entre l'UE et Israël. Ces échanges réguliers porteront sur des questions reconnues d'intérêt commun, comme les programmes de modernisation de l'enseignement supérieur, y compris le processus de Bologne, et des aspects de formation professionnelle relevant du processus de Copenhague, les politiques d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie, le jumelage d'écoles, l'étude des langues, les moyens de promotion de la transférabilité et de la reconnaissance des qualifications, ainsi que les résultats de la formation non formelle et informelle.

La Commission et le gouvernement israélien expriment aussi leur intention d'amplifier la coopération entre les universités européennes et israéliennes pour accroître la mobilité et l'échange de personnel universitaire et d'étudiants, notamment à l'aide des nouvelles générations de programmes Erasmus Mundus et Tempus. Israël participe désormais pleinement aux deux programmes et la visite du commissaire coïncide aussi avec l'ouverture du premier Bureau national Tempus à Jérusalem.

La base juridique des relations entre l'UE et Israël est [l'accord euro-méditerranéen entre l'UE et Israël](#) signé en 2000. Cet accord prévoit l'établissement d'une coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et de la culture, notamment par des échanges et une coopération entre des universités et d'autres institutions d'éducation et de formation. Le [plan d'action](#) UE-Israël 2005, ayant pour objectif principal d'intégrer progressivement Israël dans les politiques et programmes européens, propose quelques actions plus concrètes, notamment un dialogue politique renforcé, une mobilité et des échanges éducatifs et culturels accrus et une compatibilité plus grande des systèmes éducatifs. Le programme indicatif national 2007-2010 pour Israël prévoit de soutenir des activités de l'enseignement supérieur, portant sur des domaines prioritaires d'intérêt commun, en particulier en vue du rapprochement des politiques en matière d'enseignement et de formation dans une économie mondiale fondée sur la connaissance, comprenant des ateliers, des échanges et la coopération universitaire.

Plus tard dans la journée, le commissaire Figel' poursuivra sa visite dans la région et s'entretiendra avec l'Autorité palestinienne de questions de coopération dans l'éducation et la formation. Il inaugurerà un Bureau national Tempus à Ramallah et se rendra dans des universités à Birzeit (Birzeit University) et à Nablus (An-Najah University).

Pour de plus amples informations:

Texte de la déclaration conjointe

<http://www.delisr.ec.europa.eu/English/whatsnew.asp?id=1017>

La délégation de la Commission européenne en Israël

<http://www.delisr.ec.europa.eu/>

La politique européenne de voisinage: Israël

http://ec.europa.eu/world/enp/partners/enp_israel_fr.htm

Le programme Erasmus Mundus:

http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_en.htm

Le programme Tempus:

http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc70_en.htm